

Délibération n° 2026-157

Délibération portant sur la poursuite du « labo des Jeunes » - Démarche participative des jeunes à l'échelle intercommunale – Année scolaire 2026-2027

Nbre de Conseillers en exercice : 43

Nbre de présents : 32

Nbre de votants : 39

Nbre de procurations : 7

Date de convocation et d'affichage : 01/07/2026

Secrétaire de séance : FÉRE Adrien

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège, salle René Labat, de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame LARREZET Hélène, Présidente.

Présents : Madame AUBERT Roseline, Monsieur AUVIEUX Philippe, Madame BENQUET Nathalie, Monsieur BOURLÈS Alain, Monsieur CHANCY Thibaut, Monsieur COLMAGRO Ghislain, Monsieur DARMAGNAC Frédéric, Monsieur DORVILLE Patrick, Madame DUBOIS Catherine, Madame FERREIRA Lucia De Fatima, Madame LABARTHE Béatrice, Madame LARREZET Hélène, Monsieur MINIAU Dominique, Monsieur PASCUTTO Philippe, Monsieur SUSO Jean-Michel, Madame MORA Isabelle, Monsieur PÉRIGARD Nicolas, Madame CASSAGNE Patricia, Monsieur CRUCHANDEU Paul, Monsieur DUBOURG Yoann, Monsieur FÉRE Adrien, Madame MOLEIRO Delphine, Madame NADAU Marie-Françoise, Monsieur PLAS Stephan, Monsieur COMET Bernard, Madame GARDON Christine, Madame FANARI Jacqueline, Monsieur RODRIGUEZ David, Madame SOULAGE Nathalie, Monsieur CASTAGNÈDE Vincent, Monsieur LOUBÈRE Vincent, Madame SÉGAUT Céline.

Procurations : Madame GODFROY Stéphanie donne procuration à Madame AUBERT Roseline, Madame PINCÉ Laure donne procuration à Monsieur PASCUTTO Philippe, Madame CHERON Lénaïc donne procuration à Madame NADAU Marie-Françoise, Madame GALVEZ Johanna donne procuration à Madame MOLEIRO Delphine, Monsieur CAZCARRA Grégoire donne procuration à Monsieur RODRIGUEZ David, Monsieur LAINÉ Fabien donne procuration à Madame SOULAGE Nathalie, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie donne procuration à Madame FANARI Jacqueline.

Excusés et Absents : Monsieur BRANCO-MARINHO Didier, Madame GODFROY Stéphanie, Madame GUERRO Florence, Madame PINCÉ Laure, Madame PONCHET Ascension, Madame CHERON Lénaïc, Madame GALVEZ Johanna, Monsieur SOULÈS Eric, Monsieur CAZCARRA Grégoire, Monsieur LAINÉ Fabien, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie.

Décision de l'assemblée :

Votants : 39

Pour : 39

Contre :

Blanc :

Abstention :

1. Contexte et origine de la démarche

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales des Landes, la communauté de communes des Grands Lacs a engagé une réflexion visant à renforcer la participation des jeunes à la vie du territoire et à favoriser leur implication dans les projets locaux.

En janvier 2026, cette démarche a conduit à la création du « Labo des Jeunes », instance participative permettant aux jeunes du territoire de s'exprimer, de formuler des propositions et de participer à la construction de projets collectifs.

Cette initiative répond aux enjeux actuels liés à la participation citoyenne des jeunes, au développement de leur pouvoir d'agir et à la création de liens entre les jeunes, les élus et les acteurs du territoire.

2. Composition du « Labo des Jeunes »

Pour l'année scolaire 2026-2027, le « Labo des Jeunes » sera composé de :

- 14 jeunes volontaires,
- À raison de deux jeunes représentants par commune membre.

Cette organisation permet :

- D'assurer une représentation équilibrée des communes du territoire,
- De favoriser la diversité des profils et des expériences,
- De construire une dynamique collective à l'échelle intercommunale.

3. Objectifs pour l'année scolaire 2026-2027

Le « Labo des Jeunes » poursuivra les objectifs suivants :

- Favoriser l'expression et la participation citoyenne

Permettre aux jeunes de faire entendre leur voix, d'échanger sur les sujets qui les concernent et de participer à la vie du territoire.

- Développer la capacité d'initiative

Accompagner les jeunes dans la formulation d'idées et dans la réalisation de projets collectifs.

- Renforcer le dialogue avec les acteurs du territoire

Créer des espaces de rencontre entre les jeunes, les élus et les partenaires locaux.

- Valoriser l'engagement des jeunes

Permettre aux jeunes de développer des compétences liées à la prise de parole, au travail collectif, à la conduite de projet et à la citoyenneté.

4. Articulation avec le dispositif Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes)

Le « Labo des Jeunes » s'inscrit dans les objectifs du dispositif « Prestation de Service Jeunes » (PS Jeunes) porté par la ville de Biscarrosse et soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales des Landes.

La PS Jeunes vise notamment à accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets, à favoriser leur prise d'initiative et à développer leur engagement citoyen.

Dans ce cadre, les animateurs de la ville de Biscarrosse assurent l'accompagnement méthodologique et éducatif des jeunes :

7. Formalités administratives et responsabilités

La participation des jeunes nécessite la mise en œuvre des formalités administratives adaptées, notamment :

- Les autorisations parentales,
- Les informations relatives aux responsables légaux,
- Les autorisations relatives au droit à l'image,
- Les autorisations nécessaires aux déplacements,
- Les dispositions relatives aux assurances.

Les modalités administratives, organisationnelles et assurantielles liées à l'intervention des animateurs de la ville de Biscarrosse sont mises en œuvre dans le cadre du dispositif « Prestation de Service Jeunes » porté par celle-ci.

8. Suivi et évaluation

Un bilan annuel sera réalisé avec :

- Les jeunes participants,
- Les animateurs,
- Les élus,
- Les partenaires associés.

Cette évaluation permettra d'apprécier :

- La mobilisation des jeunes,
- Les actions réalisées,
- Les effets de la démarche,
- Les perspectives d'évolution du dispositif.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Convention territoriale Globale entre la communauté de communes des Grands Lacs, les communes membres et la CAF des Landes signée le 6 juillet 2022, intégrant les enjeux liés à la participation et à l'accompagnement des jeunes,

Vu la délibération n° 2026-12 du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2026 portant création du « Labo des Jeunes »,

Vu le dispositif « Prestation de Service Jeunes » (PS Jeunes) de la Caisse d'Allocations Familiales des Landes porté par la ville de Biscarrosse,

Vu le cahier des charges national de la Prestation de Service Jeunes visant à favoriser la prise d'initiative des jeunes, leur engagement citoyen et l'accompagnement de leurs projets,

Considérant

- Que la communauté de communes des Grands Lacs souhaite favoriser la participation citoyenne des jeunes et leur implication dans la vie du territoire,
- Que le « Labo des Jeunes » constitue un espace d'expression, de réflexion et de proposition permettant aux jeunes de participer à la construction de projets collectifs,
- Que cette démarche s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le dispositif PS Jeunes, notamment l'accompagnement des jeunes dans la réalisation de leurs projets, le développement de leur engagement citoyen et la création d'une dynamique partenariale territoriale,
- Que la compétence relative aux actions jeunesse demeure exercée par les communes membres,

- Que le « Labo des Jeunes » ne constitue pas un service jeunesse intercommunal et ne constitue pas un transfert de compétence jeunesse au profit de la communauté de communes des Grands Lacs,
- Que la ville de Biscarrosse intervient dans le cadre du dispositif PS Jeunes dont elle est porteuse et dont les animateurs assurent l'accompagnement méthodologique et éducatif des jeunes,
- Que l'intervention des animateurs PS Jeunes correspond aux missions définies par le référentiel CAF, notamment l'accompagnement des jeunes dans leurs initiatives, leur expression et leurs projets,
- Que le « Labo des Jeunes » repose sur une démarche de participation citoyenne et ne constitue pas un accueil collectif de mineurs au sens de la réglementation applicable aux accueils collectifs de mineurs,
- Que les actions proposées consistent principalement en des temps d'échanges, de concertation, de construction collective et d'accompagnement de projets,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la poursuite du « Labo des Jeunes » pour l'année scolaire 2026-2027,
- De confirmer le positionnement du « Labo des Jeunes » comme une démarche participative citoyenne à l'échelle intercommunale,
- De valider la composition du groupe constitué de jeunes volontaires issus des communes membres,
- De confirmer les objectifs poursuivis :
 - Favoriser l'expression et la participation citoyenne des jeunes,
 - Accompagner l'engagement citoyen des jeunes, ainsi que l'émergence et la réalisation de projets portés par les jeunes,
 - Développer leur capacité d'initiative,
 - Renforcer le dialogue entre jeunes, élus et acteurs du territoire,
- D'approuver les modalités d'accompagnement assurées par les animateurs de la ville de Biscarrosse dans le cadre du dispositif PS Jeunes telles que présentées,
- D'approuver les formalités nécessaires à la participation des jeunes,
- D'autoriser Madame la présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 07 juillet 2026

Secrétaire de séance,

Adrien FÉRE



La Présidente,

Hélène LARREZET



Affiché à Parentis-en-Born, le : 16/07/26

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20260707-2026-157-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2026